

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-8-chem | Pays \[étrangers ?\]. ItemColquhoun, Traité sur la police de Londres 1807. T I. \[photocopie\]](#)

Colquhoun, Traité sur la police de Londres 1807. T I. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0291

SourceBoite_002-8-chem | Pays [étrangers ?].

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Colquhoun, Traité sur la police de Londres 1807](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

(85)

*Offenses criminelles relativement au Sou-
verain et à l'État.*

CRIMES.

PUNITIONS.

4. Celui qui entre dans la maison ou l'habitation d'un autre ; et qui use de violence contre sa personne, ses biens ou ses possessions, est coupable de force ouverte.

Détention d'un mois au moins, et de cinq ans au plus, et condamnation aux travaux publics.

5. Celui qui résiste avec violence à l'autorité d'un juge, ou d'un officier de justice, quoiqu'il n'en résulte point de blessures, est coupable de violence ouverte.

Détention d'un mois au moins, et de cinq ans au plus ; mais quand il y a coups et blessures, de cinq ans au moins, et de huit au plus.

6. L'infidélité d'un gouverneur ou d'un chargé d'affaires qui néglige les intérêts de l'état, ou qui trahit son pays, etc.

Détention de huit ans au moins, et de douze au plus, et condamnation aux travaux publics ; dans les cas plus graves, le pilori (1).

(1) Cette punition est différente de celle d'Angleterre. Le pilori, dans la langue allemande, signifie l'exposition sur le théâtre public d'infamie. Le criminel est enchaîné et exposé pendant une heure sur un échafaud élevé, avec un écriteau sur la poitrine, désignant son crime.

BnF
MSS

